

## ORDONNANCE PERMANENTE

### OBJET

Maintenir manuellement le traitement d'hémodialyse, sans pouvoir électrique.

### INDICATION

Dans le cas de panne d'électricité du réseau d'alimentation des générateurs.

### APPLICATION

Tous les infirmiers et infirmières oeuvrant au service de suppléance rénale.

### ORDONNANCE

- Aviser le néphrologue de la situation.
- Préserver le circuit extra-corporel en le faisant circuler à environ 150 mL/min. par un mouvement lent du corps de pompe à sang.

Si la panne n'est pas résolue après 20 minutes :

- retirer la tubulure veineuse du clamp veineux;
- retransfuser tous les usagers par gravité ou sous pression pour les usagers porteurs de fistule artério-veineuse avec greffon;
- exercer un contact visuel au piège veineux car le clamp de détection est inactif.